

Orléans, le 4 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A la suite de la journée internationale des forêts, le CNPF, l'ONF et FIBOIS Centre-Val de Loire organisent le 4 avril une séquence de découverte de la forêt et de la filière forêt bois dans le Loiret, en présence de Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret.

Dans un monde bousculé par les changements climatiques, les forêts sont à la croisée des chemins.

D'une part, elles subissent de plein fouet les impacts de ces changements : dépérissements, fragilisation des peuplements les plus anciens... Les forestiers sont mobilisés pour surveiller les forêts et programmer les récoltes de bois adéquates, tout en protégeant la biodiversité très riche que ces peuplements forestiers abritent.

Mais d'autre part, la forêt a un rôle primordial à jouer pour atténuer les effets du changement climatique, dont certains sont déjà présents. Les forestiers doivent donc se projeter sur le temps long, à horizon 50 à 100 ans au moins, pour maintenir une forêt vivante et fonctionnelle. Ils réfléchissent en cela aux essences et techniques de sylviculture à faire évoluer pour s'adapter aux conditions futures.

Un double défi qui démarre maintenant, dans les forêts du Centre Val de Loire !

Les chiffres clés de la forêt et du bois en Centre Val de Loire

La forêt occupe 955 000 ha en Centre Val de Loire, soit 24% du territoire :

- **86 % de forêts privées**, appartenant à près de 240 000 propriétaires, dont près de 60% de la surface est couverte par un document de gestion durable ;
- **14% de forêts publiques**, dont certaines forêts emblématiques (Chinon, Loches...) et la plus grande forêt domaniale de l'Hexagone, la forêt d'Orléans (35 000 ha)
- **80% de feuillus** (chênes, charme, châtaignier,...) pour 20% de résineux (pins sylvestre, laricio, maritime,...)

La forêt produit 6 millions de m³/an, dont à peine 50% sont récoltés, pour la production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie. Elle alimente toute une filière régionale de transformation et de valorisation du bois, faite de **5 000 entreprises employant 20 000 personnes**.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'Établissement Public en charge de développer la gestion durable des forêts privées (3,5 millions de propriétaires pour 12,5 millions d'hectares, soit environ 23% du territoire). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ses principales missions sont les suivantes :

- **orienter la gestion des forêts privées** : il agréé les documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 20 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé ;
- **conseiller et former** : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- **regrouper la propriété privée** : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers...

L'Office National des Forêts (ONF) est l'Établissement public en charge de la gestion des forêts appartenant à l'État et aux collectivités. Placé sous double tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, l'ONF assume 4 missions phares :

- **produire du bois** : il rédige les aménagements forestiers qui planifient les actions à mener sur 20 ans dans les forêts publiques, puis mène diverses opérations sylvicoles pour assurer aux jeunes arbres une croissance harmonieuse, et ainsi fournir 40% du bois mis sur le marché en France ;
- **préserver l'environnement** : l'ONF intègre des pratiques de gestion favorables à la biodiversité (conservation d'arbres morts, maintien d'arbres vivants à haute valeur écologique, ...) et effectue des missions d'observation et d'études scientifiques grâce à son réseau de naturalistes ;
- **accueillir le public** : il crée des sentiers, des parcours pédagogiques et thématiques pour permettre au plus grand nombre de profiter de ces espaces de loisir ;
- **prévenir les risques naturels** : l'ONF agit pour défendre les forêts contre l'incendie, préserver les dunes et le littoral, lutter contre les glissements de terrain, chutes de blocs et les crues torrentielles en montagne.